



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Loi Climat Résilience et lutte contre l'artificialisation des sols

Réunions d'arrondissements

1. La gestion économe de l'espace : pourquoi est-ce essentiel ?

La gestion économe de l'espace : une attention récurrente du législateur depuis le milieu des années 1980

L'artificialisation des sols génère :

- une consommation excessive de terres agricoles naturelles et forestières,
- une atteinte à la biodiversité,
- une atteinte au potentiel de production agricole et de stockage de carbone,
- une augmentation du risque de ruissellement...

Et l'étalement urbain non maîtrisé :

- éloigne les logements des services publics et de l'emploi,
- augmente les déplacements (et donc les gaz à effet de serre),
- crée une dépendance à la voiture individuelle,
- accroît le coût des services et équipements publics...

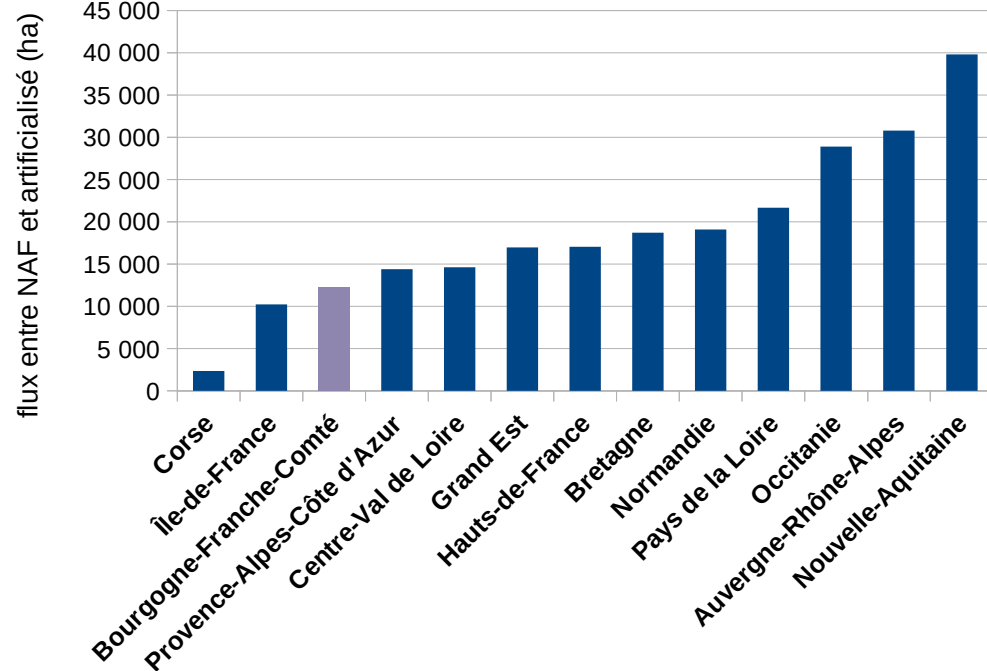
2. La consommation d'espace dans le Doubs

Quelles dynamiques ?

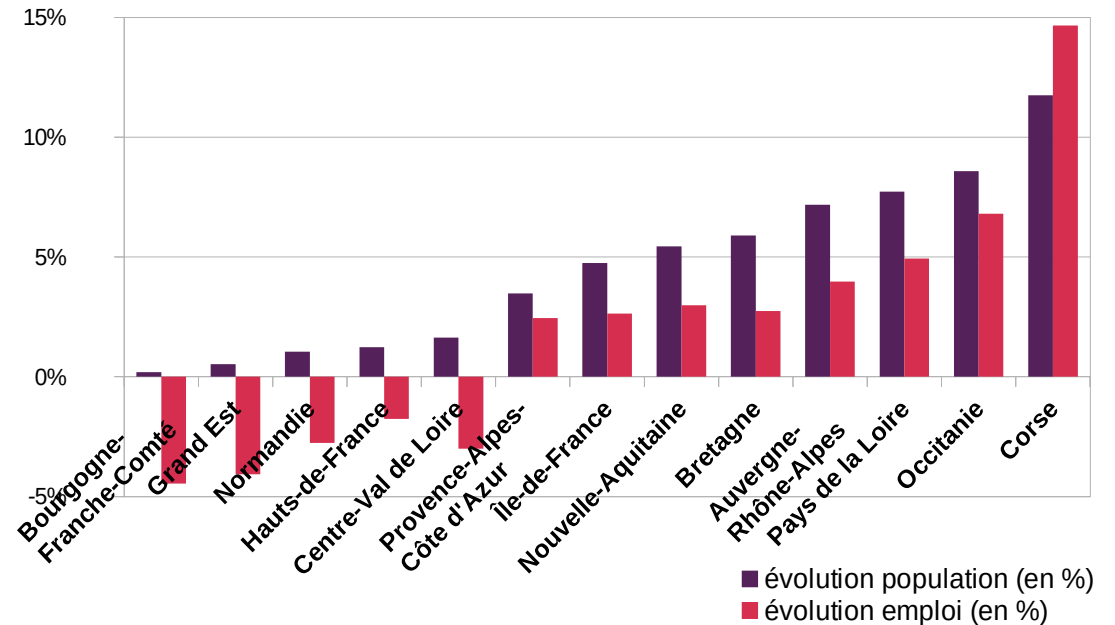
Les dynamiques régionales

Plus de 12 000 ha artificialisés en BFC ces dix dernières années malgré des dynamiques démographiques atones et une tendance à la baisse de l'emploi

Flux d'artificialisation entre 2010 et 2020
des régions de France métropolitaine



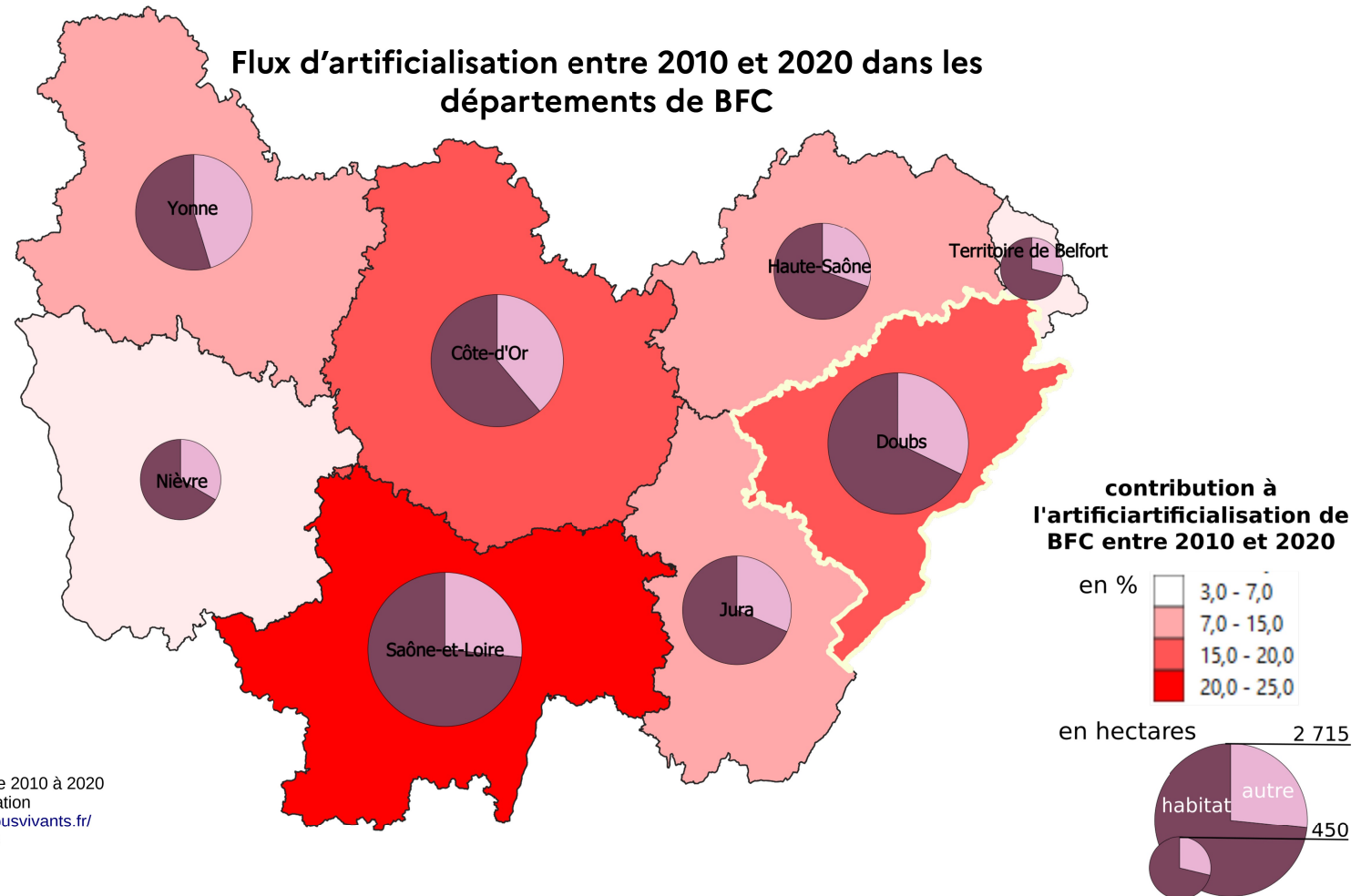
Evolution de la population et de l'emploi (2008-2018)
des régions de France métropolitaine



Les dynamiques départementales en BFC

Avec près de 2300 ha artificialisés ces dix dernières années, le Doubs est le deuxième contributeur de l'artificialisation en BFC (derrière la Saône-et-Loire)

L'habitat est le premier facteur d'artificialisation dans le Doubs (plus des 2/3 entre 2010 et 2020)



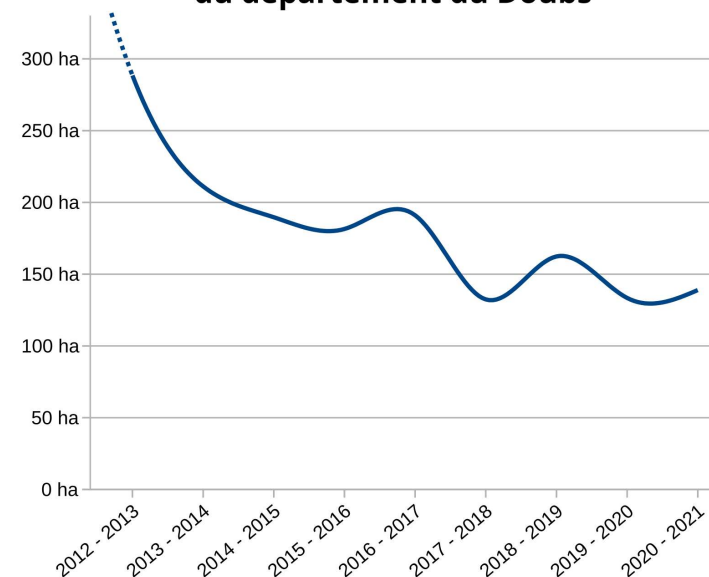
Les dynamiques du Doubs

Ce qui distingue le Doubs des autres départements de BFC :

- Un relatif dynamisme démographique au regard du reste de la Région (Côte d'Or et Doubs sont les deux seuls départements gagnant des habitants)
- Un faible taux de vacance de logements (8,5 %, taux le plus faible de la Région)

Par ailleurs, on peut constater que la trajectoire de modération est déjà enclenchée

L'évolution de la consommation d'espace du département du Doubs



Sources : Portail de l'artificialisation des sols
<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/DDT25>

3. Loi climat résilience

Que faut-il en retenir ?



Loi Climat Résilience Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

L'objectif : l'atteinte de la zéro artificialisation nette des sols d'ici 2050

Avec une première étape de réduction de la consommation foncière (ENAF)
d'au moins 50 % sur la période 2021-2030 comparativement à 2011-2020

Les documents de planification devront être corrigés pour intégrer cet objectif

Loi Climat Résilience

L'évolution des documents de planification

/!\ Pour la première fois, des mesures contraignantes sont prévues pour les documents d'urbanisme qui ne seraient pas modifiés dans les délais

SRADDET
avant le 22/02/2024



Les SCoT devront intégrer une réduction uniforme de 50% de la consommation foncière puisqu'elle n'aura pas été modulée par le SRADDET

Scot
avant le 22/08/2026



Les zones à urbaniser (2AU des PLU), les secteurs non constructibles des cartes communales ne pourront plus être ouverts à l'urbanisation à l'occasion d'une procédure d'évolution. Les délibérations motivées en RNU ne sont plus autorisées

PLU(i) et CC
avant le 22/08/2027



Aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être accordée ni dans les zones à urbaniser des PLU ni dans les secteurs constructibles de la carte communale

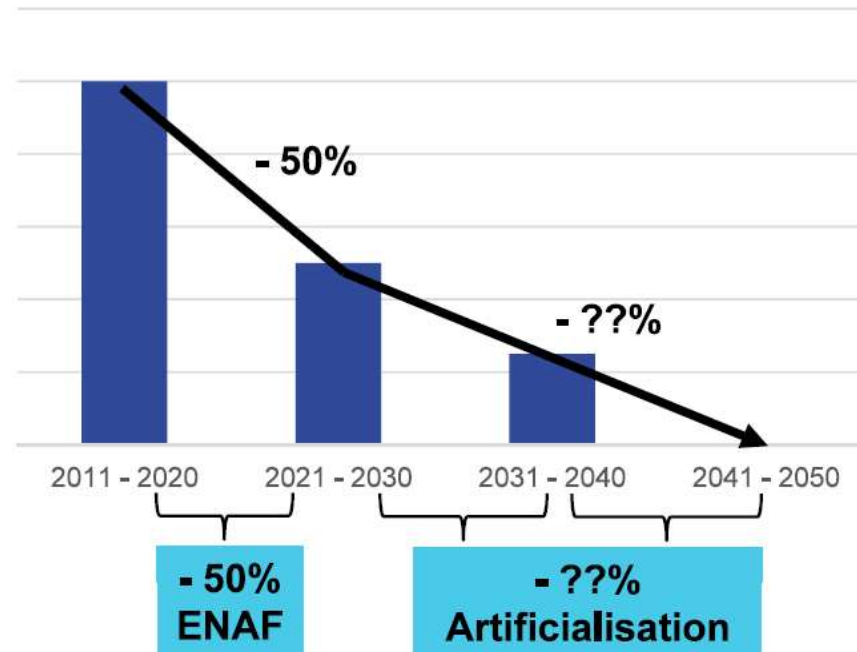
Loi Climat Résilience

Le SRADDET définira la trajectoire par tranches de 10 ans



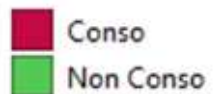
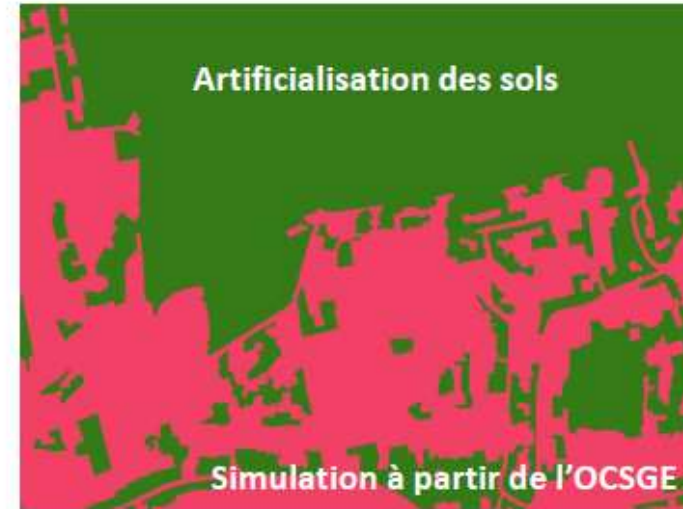
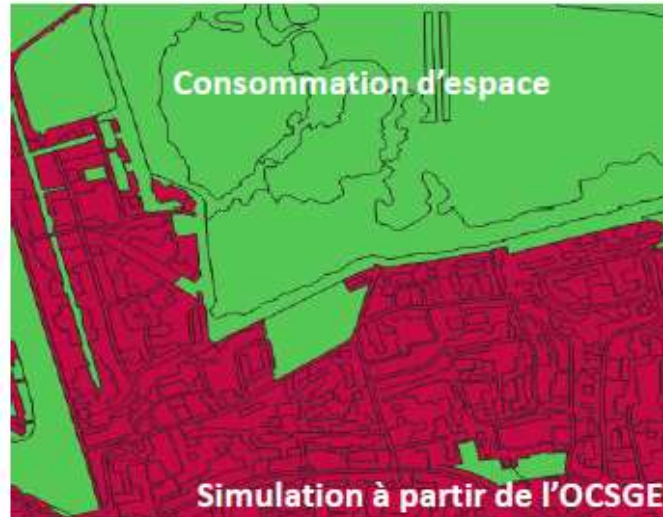
L'objectif du ZAN – une démarche progressive et territorialisée

Etape 2
Atteindre le zéro
artificialisation nette
(ZAN) en 2050



Loi Climat Résilience

Pourquoi plusieurs étapes ?



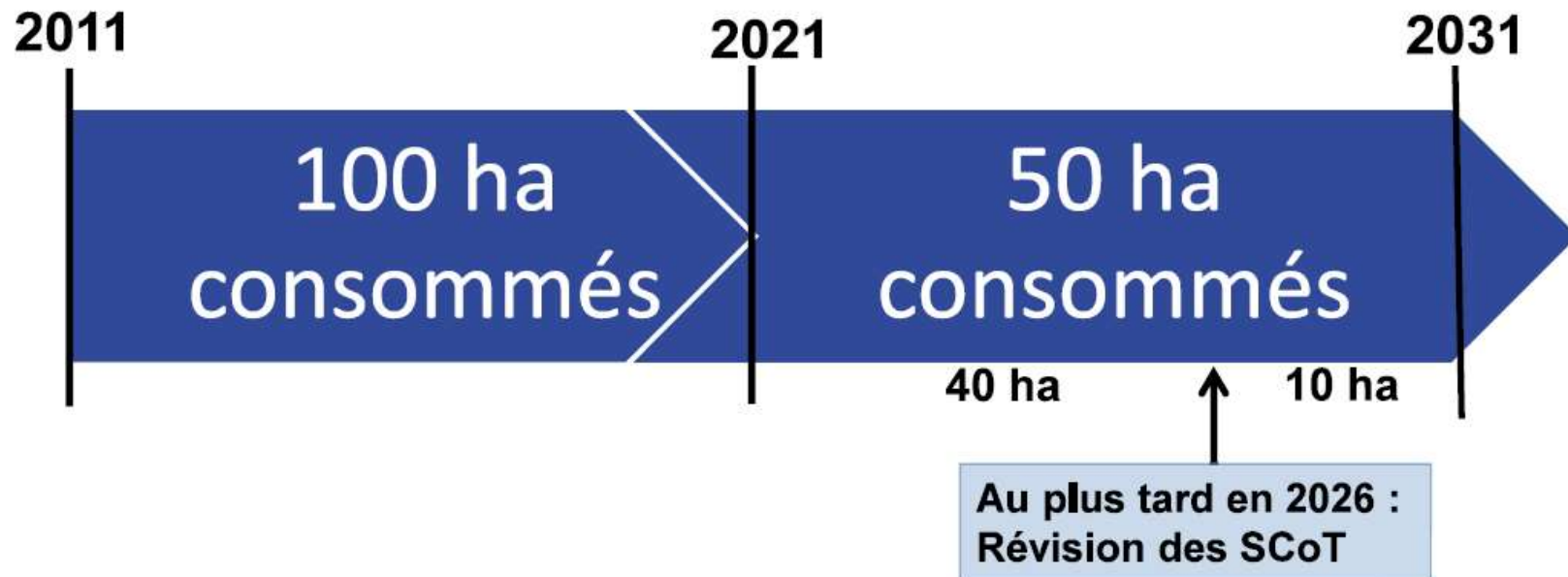
Loi Climat Résilience

1ère étape 2021-2030 : le compteur est déjà lancé



LOI CLIMAT ET SES EFFETS SUR LA PLANIFICATION

Le décompte de la consommation des ENAF débute dès 2021 (étape 1).



La conférence des SCOT

Un nouvel outil de concertation, la **conférence des SCOT** a été introduit

La conférence peut **transmettre au Conseil Régional des propositions relatives à la fixation d'un objectif régional, par tranches de 10 ans, et sa déclinaison en objectifs infra-régionaux.**

La conférence des SCOT se réunira tous les 3 ans pour établir un bilan de l'intégration et de la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation nette.

4. Quels leviers ?

Le ZAN nécessite de :

- ✓ mettre en place des observatoires et inventaires prévus pas la loi (habitat et foncier dans les PLH, zones d'activité)
- ✓ revoir les modèles d'aménagement actuels ;
- ✓ mobiliser des outils complémentaires aux documents d'urbanisme (outils fiscaux, stratégie foncière, OFS, aides à l'habitat et aux friches, etc.)
- ✓ mieux intégrer la démarche Eviter-Réduire-Compenser

1 RÉHABILITER & RECONQUÉRIR
les centralités : bâti dégradé, logements et locaux vacants...

2 RECONVERTIR
les friches, les espaces délaissés, les bâtiments ayant perdu leur usage,...

3 DENSIFIER
les dents creuses et les gisements sous-utilisés

4 URBANISER
en extension en dernier recours et sous conditions

ÉVITER
en réinvestissant prioritairement les potentiels urbains

RÉDUIRE
en adaptant le projet / plan en intégrant la nature en ville

COMPENSER
en recréant des milieux naturels renaturer, en restaurant les fonctionnalités de milieux

Stratégie de l'Etat dans le Doubs pour renforcer la sobriété foncière

Sans attendre la sortie du SRADDET, l'État dans le Doubs se dote d'une stratégie pour renforcer la sobriété foncière déjà à l'œuvre :

- continuer à être strict sur l'application du règlement national d'urbanisme (RNU), dans les communes non dotées de document de planification ;
- être exigeant sur les SCOT en cours d'élaboration et révision pour qu'ils s'inscrivent tout de suite dans la trajectoire de la loi Climat-Résilience, même si le SRADDET n'est pas révisé ;
- s'assurer de la mise en compatibilité des PLU et cartes communes avec les SCOT récemment approuvés ou à venir.